



LÉGENDE

- Limite de la zone inondable
- Limite de la zone submersible par + de 1 m d'eau
- Zone bleue (constructible sous conditions)
- Zone rouge (inconstructible)
- 175.50 Cote de la crue de référence (en mNGF)
- Isocote de la crue de référence


DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE LA CORRÈZE
PRÉFET DE LA CORRÈZE

COPIE

ELABORATION DES PLANS DE PREVENTION DU RISQUE NATUREL D'INONDATION (PPRI) DES COMMUNES CONCERNÉES PAR LE BASSIN DE LA DORDOGNE, SES AFFLUENTS ET SOUS-AFFLUENTS, D'ARGENTAT A LIOURDRES

Carte du zonage réglementaire pour la crue de référence (crue centennale) du cours d'eau La Dordogne

Commune d'Ailliac Vu pour être annexé à notre arrêté en date de ce jour: TULLÉ, le 30 OCT. 2013 Le Préfet

Echelle: 1/5 000

Octobre 2012

Affaire n° 4311734-FLU


Bruno DELSOL


Agence de Bordeaux

La Plaine - 10, rue Gutenberg - B.P. 20201 - 33007 Mérignac cedex - Tél : 05 56 13 85 52 - Fax : 05 56 13 85 53